

EMPLOYEURS DE LA BRANCHE SPORT

Formation et emploi

La Convention collective nationale du sport est étendue depuis le 25 novembre 2006. Les employeurs du tennis dépendent de la branche professionnelle du sport, les dispositions relatives à la formation professionnelle leur sont applicables.

Agefos PME, partenaire emploi formation du monde sportif a été codésigné* comme organisme collecteur des contributions « Plan de formation et professionnalisation ».

* Accord du 18 mai 2004 confirmé par la déclaration des partenaires sociaux du 20 décembre 2005, désignant Agefos PME ou Uniformation, selon le libre choix de l'entreprise.

Rappel des taux pour les entreprises de 1 à 9 salariés

Obligations conventionnelles	1 à 9 salariés
Plan de formation (Agefos PME ou Uniformation)	1,35 % Minimum de 30 €
Professionnalisation (Agefos PME ou Uniformation)	0,25 % Minimum de 5 €
CIF bénévole (Uniformation)	0,02 % Minimum de 2 €
Total (Contributions formation professionnelle)	1,62 %
CIF CDD (sauf CDD d'usage) (Uniformation)	1 %
Aide au paritarisme (Uniformation)	0,05 % Minimum de 3 €

Versement des contributions 2008

Un bordereau de versement unique Agefos PME-Uniformation sera envoyé aux employeurs du sport avant janvier 2008 pour le règlement des contributions calculées sur la masse salariale de 2007, avant le 1^{er} mars 2008.

Attention : Agefos PME et Uniformation sont deux organismes collecteurs distincts. Pour choisir Agefos PME, libeller le règlement à l'ordre d'Agefos PME. Cela nécessite de faire deux règlements :

- Agefos PME pour plan de formation et professionnalisation ;
- Uniformation pour CIF bénévole, CIF CDD et Aide au paritarisme.

Sont prises en compte pour le calcul des contributions :

- la rémunération des salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat de professionnalisation, contrat d'aide à l'emploi, contrat d'avenir, contrat d'insertion, contrat jeune en entreprise ;
- les primes d'ancienneté, le treizième mois, les indemnités de préavis, les chèques vacances.

Ne sont pas pris en compte les contrats d'apprentissage, les dommages et intérêts, l'intéressement, la participation et les titres restaurant.

Ce que réalise la branche sport

- Des critères de prise en charge adaptés pour accompagner la professionnalisation des salariés et dirigeants bénévoles.
- Que ce soit dans le cadre de l'observatoire des métiers du sport ou du contrat prospectives, des études sont menées afin d'approfondir la connaissance des métiers, des compétences et les différentes formes d'emploi du secteur, mais aussi de définir des préconisations d'actions pour accompagner leur évolution.

CONTACTS

Liste des correspondants sport régionaux (Agefos PME)

ALSACE. M. Karol STECA – Tél. : 03 88 49 41 51

AQUITAINE. Mme Lydie THIEBAULT – Tél. : 05 57 77 34 84

AUVERGNE. M. Etienne DUBOISSET – Tél. : 04 73 31 95 95

BASSE NORMANDIE.

Mmes Vanessa MARIE et Nathalie FLAIS – Tél. : 02 31 50 17 17

BOURGOGNE. Mme Céline RABUT – Tél. : 03 80 78 92 48

BRETAGNE. M. Thierry COSTE – Tél. : 02 96 74 45 44

CENTRE. Mme Judith BORDA – Tél. : 02 38 62 53 19

CHAMPAGNE-ARDENNE. M. Emmanuel NAVARRO – Tél. : 03 25 71 79 10

CORSE. Tél. : 04 95 58 92 00

FRANCHE-COMTÉ. M. Rémi GODBILLE – Tél. : 03 81 47 74 74

HAUTE NORMANDIE. Mme Danielle LEMAIRE – Tél. : 02 35 88 82 75

ILE DE FRANCE. M. Jean-Marc DELZORS – Tél. : 01 56 71 27 83

LANGUEDOC-ROUSSILLON. Mme Michèle AUSSEL – Tél. : 04 68 41 63 10

LIMOUSIN. M. Thierry ROBERT – Tél. : 05 55 79 05 33

LORRAINE. M. Sylvain FAISANDEL – Tél. : 03 83 40 40 40

MIDI-PYRÉNÉES. Mme Nathalie FOSSARD – Tél. : 05 62 26 83 26

NORD-PICARDIE. M. Vincent BAHEUX – Tél. : 03 20 53 01 39

PAYS DE LA LOIRE / POITOU-CHARENTES.

M. Luc NEDELEC (Pays de la Loire) – Tél. : 02 41 49 14 40

M. Christophe COMPARAT (Poitou-Charentes) – Tél. : 02 41 49 14 40

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR. M. Olivier REBOUL – Tél. : 04 91 14 34 20

RHÔNE-ALPES. M. Loïc GROBOST – Tél. : 04 72 71 55 30

GUYANE. Mme Gérald BENARD – Tél. : 05 94 25 40 40

GUADELOUPE. Mme Rachel BERGER – Tél. : 05 90 26 93 62

ILE DE LA RÉUNION. Mme Anne-Sophie DECHET – Tél. : 02 62 96 11 80

MARTINIQUE. M. David TRIVINI – Tél. : 05 96 42 80 00